

SYNTHÈSE

Désengagement et perte des arrhes : jamais de TVA
 Chez client : 4091 à 70 / Chez fournisseur : 658 à 4191

Prestations de services et travaux

- **Versement** : avoir, TVA exigible
 Chez client : 4091 à 512 et 44566 à 44585
 Chez fournisseur : 411 à 419 et 44585 à 44571
- **Facturation** :
 Chez client : 4091 et 44585 soldés → diminue le restant dû et TVA déduite.
 Chez fournisseur : 4191 et 44585 soldés → baisse le reste à recevoir et TVA collectée.

Livraisons de biens

- **Versement** : avoir, jamais de TVA
 Chez client : 4091 à 512
 Chez fournisseur : 411 à 419
- **Facturation** : la TVA devient exigible
 Chez client : 4091 soldé → diminue le restant dû, TVA déduite.
 Chez fournisseur : 4191 soldés → baisse le reste à recevoir, TVA collectée.

Sur achats

- **Distinctement facturés** :
 - **Système de base** : Charges par nature ou charge d'achats (6.0) si affectation certaine.
 - **Système développé** : Charge d'achats (6.0) si affectation certaine (détail en annexe) ou 608
 - **Droits de douane** : obligatoirement inclus dans le prix d'achat (compte 6.0)
- **Non distinctement facturés** : Conditions franco de port → obligatoirement inclus dans le prix d'achat (6.0)

Avances & Acomptes

Avec frais accessoires

FACTURES COMPLEXES

Avec emballages

Achat des emballages

- récupérables non identifiables : 602
- récupérables identifiables : 2186

De transports (ou autres) sur ventes

- **Vente en conditions arrivées** : frais engagés avant transfert de propriété
- **Transport assuré par le fournisseur** :
 - Frais → comptes de charges par nature
 - Facturation client au coût réel : produit de la vente (7.0) ou forfait : 7085
- **Transport assuré par un tiers et réglé par le fournisseur** :
 - Facture du transporteur → 6242 puis facturation client → 7085
- **Vente en conditions départ** : frais engagés après transfert de propriété conditions débours
- Facture du transporteur : 6242 / Facturation au client → 6242 au crédit

Consignation (PC : prix de consignation)

- Chez client : 4096 à 401 au PC
- Chez fournisseur : 411 à 4196 au PC
- **Déconsignation (PD : prix de déconsignation) : facture d'avoir**
- si PC = PD : contrepassation des écritures de déconsignation
- si PC > PD : [PC - PD] = Boni 7086 pour le fournisseur / 6136 Mali pour le client, soumis à TVA
- **Non rendus** : vente chez le fournisseur, achat chez le client, soumis à TVA ; distinguer la nature de l'emballage : identifiable ou non, stocké ou non, réutilisable ou pas et l'éventuel Boni/Mali si prix de vente > PC